

AMNESTY INTERNATIONAL

RECOMMANDATIONS AU G20

SUR L'IMPORTANCE DU RÔLE DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les pays du G20 représentent à eux seuls près des deux tiers de la population de la planète, plus de 80 % du PIB mondial et les trois quarts des échanges commerciaux. Placé cette année sous le thème « Formons un monde interconnecté », le Sommet du G20 constitue une occasion pour ces pays d'affirmer leur volonté collective de faire en sorte que les droits humains soient une partie fondamentale du cadre de l'interconnectivité en train de se mettre en place et envisagée, donnant ainsi l'exemple au reste du monde.

Amnesty International se félicite de l'accent qui est mis sur les avancées à accomplir lors de ce sommet en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit se faire dans le respect universel des droits humains et de la dignité humaine, en reconnaissant que, dans notre monde de plus en plus connecté, la politique et le développement économiques doivent être élaborés et orientés de manière à réduire les inégalités et à faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord de la route, tout en favorisant une véritable obligation de rendre des comptes de toutes les parties prenantes. À cet égard, nous invitons tous les membres du G20 à accorder une attention particulière aux Objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

LE RÔLE ESSENTIEL JOUÉ PAR LES DEFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS

Amnesty International est convaincue que l'équité, la non-discrimination, la transparence et l'obligation de rendre des comptes sont des conditions indispensables à un développement durable. Les défenseur-e-s des droits humains¹ (DDH) jouent un rôle inestimable en veillant à ce que les États remplissent les obligations qui leur incombent en matière d'accès du public à l'information ainsi que de respect et de protection des droits humains, et en réclamant des comptes aux acteurs non étatiques responsables d'atteintes aux droits humains. Pourtant, nous assistons aujourd'hui à une attaque frontale contre les DDH, et l'espace dévolu à la société civile se réduit de jour en jour.

Des gouvernements, des groupes armés, des entreprises et d'autres puissantes entités et communautés, convaincus que les défenseur-e-s des droits humains menacent leurs intérêts, utilisent toute une série de tactiques et d'outils pour exercer leur répression à l'encontre des DDH et les réduire au silence, allant des attaques personnelles (menaces, passages à tabac, homicides, etc.) à l'utilisation de la loi pour ériger en infractions leurs activités relatives aux droits humains, en passant par la surveillance, les atteintes à leurs capacités de communication et à leurs droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, et les restrictions de leur liberté de circulation. Au cœur de ces méthodes figurent les campagnes de diffamation et la stigmatisation, utilisées pour discréditer les défenseur-e-s des droits humains et leur travail.²

¹ Conformément à la Déclaration de 1998 sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa Résolution A/RES/53/144) et à d'autres normes internationales, Amnesty International entend par « défenseur-e des droits humains » toute personne qui, seule ou en association avec d'autres, défend et/ou fait progresser la cause des droits humains au niveau local, national, régional ou international, sans recours ni incitation à la discrimination ni à la violence.

² Amnesty International, *Défenseurs des droits humains menacés. Un espace de plus en plus restreint pour la société civile*, ACT 30/6011/2017, mai 2017.

À cet égard, Amnesty International salue l'engagement pris par le gouvernement allemand de protéger la liberté d'expression et l'espace dévolu à la société civile tout au long de sa présidence du G20. C'est ce qui a permis aux acteurs de la société civile de transmettre plus facilement d'importantes contributions à travers les différentes plateformes de dialogue de la société civile intégrées dans le processus. Cet engagement devrait être maintenu pour les prochains sommets.

Amnesty International appelle vivement les membres du G20 à :

- **reconnaître publiquement le rôle essentiel joué par les défenseur-e-s des droits humains en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et inclure cette reconnaissance dans le communiqué final du Sommet du G20 ;**
- **s'engager à protéger l'espace dévolu à la société civile dans le cadre des sommets du G20 à venir ;**
- **insister, dans leurs discours publics, sur l'importance de la liberté d'expression, d'association et de réunion pour la participation de la société civile au G20 et s'engager à veiller à ce que personne ne fasse l'objet de représailles pour avoir participé à des événements liés au G20, y compris à des manifestations.**